MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2026-695** **18/11/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Représentants des personnels, des étudiants et des stagiaires de la formation continue des établissements privés d'enseignement supérieur agricole au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) Etablissements privés d'enseignement supérieur agricole Etablissements publics d'enseignement supérieur agricole

Destinataires d'information
Organisations syndicales

Résumé :
Représentants des personnels, des étudiants et des stagiaires de la formation continue des établissements privés d'enseignement supérieur agricole au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV).

Textes de référence :

- Articles D. 814-11 du code rural et de la pêche maritime.
- Arrêté du 6 février 2026 fixant le nombre et la composition des circonscriptions électorales pour l'élection des représentants des établissements privés d'enseignement supérieur agricole au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire. (J.O. du 13 février 2026).

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV)

Représentants des établissements privés d'enseignement supérieur agricole

Conformément aux dispositions de l'article D. 814-11 du code rural et de la pêche maritime, ont été élus, pour siéger au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire, en qualité de représentants des établissements privés d'enseignement supérieur agricole, selon des modalités propres à ces établissements, les représentants suivants :

1. Représentants des enseignants permanents et des personnels techniques ou pédagogiques

Esa	Titulaire	BETENCOURT	Elodie
Esa	Suppléant	MORIN	Ludovic
ESB	Titulaire	VINOT	Pascal
ESB	Suppléant	MERCERON	Sullivan
Isara	Titulaire	PIERRE	Sylvie
Isara	Suppléant	GLOANEC	Caroline
Junia Isa	Titulaire	JACQUERIE	Valérie
Junia Isa	Suppléant	LENSINK	Joop
Purpan	Titulaire	CANAL	Audrenne
Purpan	Suppléant	FIS	Jordi
UniLaSalle	Titulaire	COMBAUD	Anne
UniLaSalle	Suppléant	BEERTS	Charlotte

2. Représentants des étudiants et stagiaires en formation continue

Esa	Titulaire	MELIN	Elie
Esa	Suppléant	GIRARDOT	Léane
ESB	Titulaire	COLAS	Quentin
ESB	Suppléant	LOMBARDI	Noé
Isara	Titulaire	RASCLARD	Alycia
Isara	Suppléant	GAUTIER	Yohan
Junia Isa	Titulaire	DEUSY	Marguerite
Junia Isa	Suppléant	LESCIEUX	Jules
Purpan	Titulaire	MURA	Eglantine
Purpan	Suppléant	RAMEZI	Noélie
UniLaSalle	Titulaire	BARRE	Léane
UniLaSalle	Suppléant	MAILLE	Nathan

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Maud FAIPOUX